

Budget Participatif : Déposer un projet

Vous avez la possibilité de soumettre votre projet du 1er mai au 15 juin 2023 via le formulaire ci-dessous.

Avant de débiter la rédaction du formulaire, assurez-vous d'avoir pris connaissance de l'ensemble des règles et explications relatives à ce dispositif (voir règlement).



Conditions principales de participation :

- Avoir plus de 14 ans
- Déposer un projet d'investissement (ex : la création d'un jardin public est de l'investissement alors que son entretien (taille, tonte...) relève des dépenses de fonctionnement)
- Coût maximal du projet : 30 000 €
- Le projet doit relever des compétences de la Ville
- Le projet doit être localisé sur le territoire d'Epernay, avoir une utilité publique, être d'intérêt collectif et respecter la notion de Développement durable.

❌ Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.

Contact

Renseignements :

Service de proximité

Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr

Tél. : 03 26 53 36 05

Documents

[Règlement budget participatif 2023](#)